



Fiche financière

Les présents amendements gouvernementaux impliquent un coût supplémentaire annuel estimé à 2 millions d'euros qui se répartit comme suit :

1.3 millions d'euros	ajout d'éligibilité des grandes entreprises en matière d'aide au conseil aux entreprises
0.5 millions d'euros	nouveau mode de calcul des coûts admissibles en ce qui concerne les programmes étatiques de performance entrepreneuriale
0.2 millions d'euros	adaptation de la liste d'exclusion prévue par l'annexe

Les surcoûts des amendements gouvernementaux se traduisent notamment par l'ajout d'éligibilité des grandes entreprises en matière de conseil aux entreprises. Cette adaptation permettra de faire avancer les entreprises de toutes tailles dans des secteurs comme la digitalisation ou la cybersécurité.

L'introduction d'un nouveau mode de calcul à hauteur de 70% des coûts admissibles en ce qui concerne les programmes étatiques de performance entrepreneuriale, tout en baissant le montant minimal d'investissement afin de rendre éligible un nombre plus important de projets, aura également un impact sur les coûts.

Dernièrement, en adaptant l'annexe du projet de loi, les entreprises actives dans le secteur forestier seront éligibles pour des aides d'Etat, ce qui entraînera potentiellement également une légère hausse des coûts.